CHRONIQUE

DIFFUSION DES PRINCIPES DE LA CROIX-ROUGE

Le thème de la diffusion des principes de la Croix-Rouge a été traité à plusieurs reprises par les Conférences internationales de la Croix-Rouge, et sur ce sujet on pourrait penser qu'il n'y a plus rien à dire.

Les Conférences de Paris (1867), Berlin (1869) et Genève (1884) n'eurent pas à le discuter ; mais la IVme Conférence de Carlsruhe (1887) mit en délibération la question suivante :

« Quelles mesures ont été ou devraient être prises par les Sociétés pour répandre la connaissance de la Convention de Genève dans l'armée, dans les cercles particulièrement intéressés à son exécution et dans le grand public ? »

« ... on prendra les mesures nécessaires pour mettre la jeunesse au courant de ces idées » (amendement).

En 1892, à Rome, le Comité central de la Croix-Rouge autrichienne demanda à la Conférence d'inscrire à son ordre du jour une question additionnelle :

« ... de quelle manière pourrait-on intéresser la jeunesse des écoles aux hautes tâches de la Croix-Rouge ? »

A ce propos, dans le résumé qu'il consacre à cette Conférence, le mémorialiste du « Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge » écrit : [1]

[1] T. 23-24, page 159.

« ... Un autre groupe de questions était relatif au développement de l'œuvre de la Croix-Rouge. Ainsi le nº IV du programme qui demandait de quelle manière on pourrait intéresser la jeunesse des écoles aux hautes tâches de la Croix-Rouge et le nº XIV : mesures à prendre pour propager les idées de la Croix-Rouge dans toutes les classes de la Société.

Sur le premier point, M. le Dr d'Arneth a présenté un rapport abondant en idées intéressantes et M. le prof. Martens a développé la seconde question en insistant sur la nécessité absolue de profiter de tous les moyens possibles pour étendre la propagande des idées de la Croix-Rouge dans toutes les classes de la population, afin d'augmenter les ressources dont elle aura besoin en cas de calamités publiques ou de guerres internationales. »

La proposition du Comité central de la Croix-Rouge autrichienne ne fut pas approuvée (séance du 26 avril 1892).

A Saint-Pétersbourg (1902), la résolution XI de l'ordre du jour de la VIIme Conférence disait entre autres :

« ... Il serait également désirable que ces instructions fissent l'objet d'un enseignement oral dans les armées.

En même temps, la VIIme Conférence internationale de la Croix-Rouge rappelle à toutes les organisations de la Croix-Rouge leur engagement moral, pris aux Conférences de Carlsruhe et de Rome, de profiter de tous les moyens à leur portée pour la propagande large et fertile de l'idée de la Croix-Rouge et son importance en temps de guerre et en temps de paix dans toutes les classes de la population ».

La XVme Conférence internationale de la Croix-Rouge tenue à Tokio (1934), accepta le texte suivant de la résolution XXV sous le titre : « Education du public » :

« La XVme Conférence internationale de la Croix-Rouge, reconnaissant l'importance de l'œuvre sanitaire et sociale accomplie par les Sociétés de la Croix-Rouge, prenant en considération le fait que la nature et l'extension de ces services sont déterminés par les conditions nationales et locales, estime que le rôle de la Croix-Rouge dans ce domaine doit consister surtout à faire l'éducation du public, à mettre à l'essai des méthodes nouvelles, et à favoriser la coordination du travail des services publics et des organisations privées, en utilisant à ces fins, dans la plus large mesure possible, un personnel spécialement formé. »

En 1938, la XVIme Conférence de Londres adoptait la résolution XXVI sous le titre : « La Croix-Rouge éducatrice » :

« La XVIme Conférence internationale de la Croix-Rouge, ayant pris connaissance du rapport présenté par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge sous le titre général de « La Croix-Rouge éducatrice », considère que ce rapport traite d'un aspect capital de l'œuvre de la Croix-Rouge et se félicite de constater que la Ligue y insiste aussi bien sur la valeur morale que sur le caractère pratique de la fonction éducative de la Croix-Rouge ».

Enfin, la XVIIme Conférence de Stockholm (1948) sanctionna, entre autres, la résolution LXV, : « Diffusion et enseignement des principes de la Croix-Rouge parmi les adultes », présentée sous ce titre par la Croix-Rouge américaine :

« On doit considérer qu'une importante contribution peut être apportée à l'éducation des adultes dans le domaine des principes et de la pratique de la Croix-Rouge si tous les membres de la Croix-Rouge, à chaque échelon, sont rendus attentifs au fait qu'ils sont en tout temps responsables de l'honneur de la Croix-Rouge. Si, dans leur vie privée comme dans leur vie publique d'hommes de Croix-Rouge, ils se conduisent toujours comme des êtres qui croient réellement à un mode de vie Croix-Rouge, leur exemple aura pour effet de faire comprendre au public l'influence salutaire que la Croix-Rouge peut avoir en tant que facteur élevant le niveau humanitaire ; de notre opinion, leur exemple agirait comme un stimulant incitant les hommes à devenir membres de notre organisation ».

Les résolutions que nous venons de transcrire ici dans leur chronologie de 1867 à 1948, et dont on pouvait espérer qu'elles seraient comme le prélude d'une ample construction spirituelle, ne furent pas suivies d'une action aussi vaste et systématique qu'on aurait pu l'attendre.

Le problème de la diffusion des principes fondamentaux de la Croix-Rouge, dans toutes les classes de la population, reste ouvert.

Il est d'un intérêt général : il est surtout de haute portée par la contribution que peut apporter sa solution à la formation morale de l'esprit public.

Depuis une trentaine d'années, il est vrai, a été créée une admirable organisation de jeunesse, dépositaire d'une grande

espérance : la Croix-Rouge de la Jeunesse, qui dispense à des millions d'enfants et d'adolescents les bienfaits d'une morale altruiste ; il y eut aussi, à l'époque d'avant Quatorze, le « Scoutisme ».

Or, bien que ces mouvements ne soient pas issus des résolutions des Conférences internationales, l'idée fondamentale de leur conception s'associe de la façon la plus étroite à l'humanisme de la Croix-Rouge.

Ils ont, d'autre part, en commun, un certain climat de pensée et de nombreuses similitudes d'ordre spirituel ; tous deux aussi ont à l'origine de leur fondation, une guerre.

On se souvient, en effet, que pendant la guerre du Transvaal (1899-1900), Sir Robert Baden Powell, assiégé à Mafeking, put résister à des forces considérables grâce à l'aide que lui apportèrent les jeunes gens de la ville, et que la guerre finie, rentré en Grande-Bretagne, Sir Robert, frappé du zèle et de l'intelligence de ses cadets, fonda à Liverpool les premières troupes de « boy-scouts » ; on sait aussi que tous les pays possèdent des « éclaireurs » qui forment une association internationale ou, pour mieux dire, une « fraternité » [1].

On se souvient aussi que lors de la première guerre mondiale (1914-1918) qui exigea un énorme sacrifice de vies humaines et laissa derrière elle la dévastation et la misère, les enfants furent enrôlés au Canada, dans toutes les sections de la Croix-Rouge nationale, pour aider à préparer le matériel sanitaire et d'autres objets destinés à améliorer les conditions de confort et la santé des soldats. Le mouvement devait se propager ; la Croix-Rouge américaine, en 1919, organisa les enfants dans une intention analogue. Puis le Comité de la Nouvelle Galles du Sud de la Croix-Rouge australienne groupa aussi les enfants en « cercles » et, en Italie, on les enrôla, dans le même dessein, comme membres auxiliaires des sections locales de la Croix-Rouge.

Or, la guerre touchant à sa fin, il apparut aux Croix-Rouges canadienne et américaine que tous ces enfants mobilisés par la

[1] Cf. *Revue internationale*, février 1920, p. 174. « Le Scoutisme et son rôle social » par M. Pierre Girard, instructeur-éclaireur à Genève.

nécessité du moment représentaient une force susceptible d'être utilisée.

On comprit bien vite toute la valeur éducative de ce mouvement de jeunesse et les enfants acceptèrent de contribuer au relèvement de l'Europe en améliorant les conditions de vie de ceux qui avaient souffert de la guerre [1].

Dès lors, cet admirable mouvement qui répond au besoin d'action positive et d'enthousiasme des jeunes, au désir ardent de la jeunesse de s'épanouir et de construire, est animé par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge [2]. Mieux encore, elle l'a développé en s'efforçant « d'inculquer aux enfants l'idéal de paix de la Croix-Rouge, de les habituer à prendre soin de leur santé, de les exercer à comprendre les devoirs de solidarité humaine et civique afin de développer chez eux le sens et la pratique de l'entr'aide envers la jeunesse de leur pays et de toutes les nations » [3].

La division de la Croix-Rouge de la Jeunesse, créée au Secrétariat de la Ligue, sert de lien entre les Croix-Rouges de la Jeunesse des différents pays.

Organe permanent de liaison, de coordination et d'études, ce centre d'information s'est donné pour tâche non seulement de promouvoir l'esprit du mouvement mais aussi de soutenir les efforts qu'accomplissent les sections de jeunesse des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, pour unir les enfants dans une action commune propre à favoriser la formation d'un esprit international de solidarité humaine.

Créés dans un esprit de service, ces mouvements de jeunesse déploient l'activité la plus intense et la plus méritoire ; ils élargissent les centres d'intérêt des jeunes et stimulent leur effort personnel.

Cependant, si importante, si bien intentionnée soit-elle,

---

[1] Cf. *Revue internationale*, août 1922, p. 662. « Développement du Mouvement de la Croix-Rouge de la Jeunesse » par M. Howard H. Barton, chef de la division de la Croix-Rouge de la Jeunesse, Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

[2] Fondée le 3 mai 1919.

[3] Cf. *Revue internationale*, août 1922. « Assemblée générale de la Ligue ». Résolutions XVIII et XIX, p. 665.

cette action demeure insuffisante pour diffuser systématiquement les principes de la Croix-Rouge et l'idée profonde qui les anime ; elle n'apporte pas de solution définitive au problème posé par les Conférences internationales de la Croix-Rouge.

Il faut alors chercher des règles nouvelles et dans cet ordre d'idées, c'est la collaboration directe de la Croix-Rouge avec l'enseignement public qui doit retenir l'attention.

On doit, en effet, avoir le souci d'inscrire dans les programmes scolaires l'histoire de l'œuvre de la Croix-Rouge — dont le récit possède une puissance de témoignage, une grande force d'évocation — et l'étude circonstanciée des principes qui l'inspirent.

« Seule, a-t-on écrit, la connaissance du passé nous révèle la douloureuse et laborieuse humanité et nous apprend après tout à l'aimer. »

Or, la haute valeur de cette œuvre et la pensée humaine qui l'anime sont encore trop peu connues du plus grand nombre ; l'influence directe de la Croix-Rouge ne s'exerçant sur lui que par les « communiqués » transmis à la presse ou par les « causeries radiophoniques ».

Sans doute y a-t-il, dans chaque pays, une élite sociale qui comprend toute l'importance et l'esprit de la Croix-Rouge et qui admire son œuvre désintéressée ; des esprits cultivés qui suivent avec délectation son cheminement. Mais qu'en est-il du « grand public » ?... et de la « foule » ?

L'ignorance du « grand public » à l'égard de la Croix-Rouge est trop grande, et des efforts doivent être faits pour l'atténuer sinon la faire cesser.

Dans l'esprit de « celui qui sait », l'image de la Croix-Rouge est limitée : C'est l'infirmière ; c'est l'aide généreuse aux victimes des calamités ; c'est aussi l'assistante sociale, le secouriste...

Les Conventions de Genève, il sait, peut-être ?, qu'elles existent ; mais leurs dispositions générales lui demeurent étrangères.

Sait-il aussi ce que furent l'action de la Croix-Rouge lors des deux derniers conflits armés mondiaux et l'œuvre de l'Agence centrale des prisonniers de guerre ?...

Sait-il quelque chose sur le problème des réfugiés, sur celui des « personnes déplacées » ?...

Et du mouvement spirituel même de la Croix-Rouge, de son idée profonde, en a-t-il quelque connaissance ?...

La « foule », elle, n'en connaît pas davantage ; peut-être beaucoup moins.

Mais, comme le « grand public », elle est accessible à l'idée de secours ; à l'idée d'entr'aide, sous mille formes différentes, dans la lutte pour l'existence, et par cela, susceptible de comprendre l'œuvre particulière de la Croix-Rouge qui demeure l'une des plus hautes manifestations du sentiment instinctif de solidarité de l'homme.

Mais comme lui aussi, elle ne peut, faute d'imagination, transposer sur le plan des idées le mouvement spontané qui la pousse à faire acte de charité ou de solidarité à l'égard des malheureux.

Outre le « grand public » et la « foule », plus ou moins instruite, il y a les « masses humaines », soumises sous toutes les latitudes au travail humble et ignoré.

Ignorantes ou mal informées, elles n'éprouvent, généralement, que peu de curiosité envers la Croix-Rouge ; bien qu'il y ait un vif sentiment de solidarité chez l'humble.

Ce sentiment n'est peut-être pas raisonné, mais il est spontané en cas de malheur et s'il n'apparaît pas toujours dans sa conscience avec netteté, il n'en demeure pas moins en puissance.

Analphabètes[1] le plus souvent, menant une vie simple; répétant dans certaines contrées, depuis des millénaires, les gestes invariables du travail agricole ou artisanal ; ailleurs vivant péniblement, absorbés par l'énorme développement de l'industrie moderne, ces « masses humaines » ont grand peine à s'évader de leur cadre. Si elles connaissent la Croix-Rouge, elle n'ont gardé de son œuvre, elles aussi, que les traits matériels significatifs : la distribution de vivres aux affamés ; l'activité des

[1] Récemment, au cours d'une Conférence de presse à New-York, M. Torres Bodet, directeur général de l'UNESCO, a rappelé que plus de la moitié de la population du globe ne sait ni lire ni écrire.

médecins délégués du CICR qui, en mission sanitaire, ont soigné femmes et enfants dans les policliniques itinérantes ou fait des efforts pour inculquer au plus grand nombre les notions d'une hygiène élémentaire...

Beaucoup d'autres, au contraire, ne connaissent rien des délégués du Comité international mais voient le travail efficace accompli par les équipes sanitaires de leur Croix-Rouge nationale.

A y réfléchir, ces « masses » ne sont pas inhumaines.

Elles seraient susceptibles, elles aussi, d'apprécier l'esprit humanitaire qui anime les principes de la Croix-Rouge, puisqu'ils signifient « pitié des misères individuelles », si ce n'était l'affreuse pauvreté dans laquelle elles vivent très généralement.

C'est là que gît la difficulté de diffuser parmi ces « masses humaines » l'idée profonde de la Croix-Rouge.

« Lorsque des millions et des millions d'hommes en Orient n'ont rien à manger, a-t-on écrit, parler d'humanitarisme et de l'évolution de l'idéal de l'homme n'est que caricature ; il faut prendre des mesures efficaces pour liquider l'ignorance, la faim et la maladie ».

La diffusion des principes de la Croix-Rouge se révèle ainsi — pour ce qui a trait plus spécialement aux « masses humaines » de l'Orient — en rapport étroit avec l'action entreprise contre la misère et l'« illettrisme » par les Organisations techniques dépendant de l'ONU, telles que l'OMS, l'UNESCO et la FAO.

Les « masses », occidentales ou hors du monde occidental, comme le « grand public » de tous les pays, ignorent l'idée profonde du mouvement de la Croix-Rouge. C'est là un fait.

Or, cette idée qui a renouvelé l'attitude de l'homme envers l'homme qui souffre ne doit pas être uniquement un thème de méditation pour les plus instruits, pour les « intellectuels ». Elle doit être diffusée.

Inspirée de certaines circonstances historiques, cette idée renferme une morale qui atteint un haut degré d'humanisme ; une morale essentiellement individualiste par le respect qu'elle accorde à la personne humaine ; une morale universaliste aussi par le fait qu'elle envisage l'homme en soi, dégagé de toute idée religieuse, sociale ou raciale.

LION ET SOLEIL ROUGES DE L'IRAN
26 septembre 1951

1. Inauguration de l'École d'infirmières
de la Société du Lion et Soleil Rouges de l'Iran.

2. Inauguration de l'Ecole d'infirmières.— S. M. l'empereur de l'Iran, accompagné du Dr A. Naficy, secrétaire général de la Société et de M. H. Aala, ministre de la Cour, arrive à l'Ecole.

3. Inauguration de l'Ecole d'infirmières.— Les élèves de l'Ecole...

4. S. A. I. la princesse Shams Pahlavi, présidente de la Société, inaugure, à Téhéran, une cantine pour mères nécessiteuses.

Soucieuse en effet de soulager les souffrances humaines, la Croix-Rouge ne juge les faits matériels dont elles sont issues que si elle en est requise ; elle n'agit pas sur l'événement, mais par son esprit de charité elle peut agir sur l'opinion. Cette idée constitue ainsi une magnifique doctrine de la liberté humaine et du respect de la valeur de la personne.

Elle est de celles qui ont le plus d'universalité dans les applications parce qu'elle répond à des préoccupations essentiellement désintéressées.

C'est cette intention d'universalisme qui anime tous les actes de la Croix-Rouge dans le domaine du droit et de la morale et qui fait de son action une œuvre unique de collaboration pacifique.

Hors de la vie commune, hors du temps et de l'espace, la Croix-Rouge garde intactes ses forces créatrices, spirituelles et matérielles qui font l'unanimité du monde autour d'elle.

Mieux connue des communautés populaires, l'idée profonde de la Croix-Rouge — qui tient en puissance toute l'œuvre et lui donne un sens plus élevé — pourrait influencer profondément les consciences.

Dans ce dessein, surtout en ce temps d'internationalisme où les idées s'opposent, se heurtent et ne s'unifient jamais, la Croix-Rouge devrait s'efforcer d'aller au delà de ses tâches traditionnelles, juridique, médico-sociale ou de secours, pour diffuser — plus qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent — la pensée humaine de son œuvre.

Non point dans l'idée d'organiser une humanité sereine — ce qui serait une utopie — mais d'être un guide, un exemple et une direction de conscience propre à promouvoir l'évolution spirituelle des jeunes générations, plus spécialement, par la force secrète qui réside en sa morale altruiste. Dans l'idée surtout de combattre l'atonie de leur esprit charitable par le récit de son action humanitaire ; par le récit de cette suite de documents irréfutables où se résume, se condense et se révèle une grande partie de la douleur humaine.

L'œuvre de la Croix-Rouge n'est-elle pas en réalité le roman de la charité ?

Pour propager les principes de la Croix-Rouge, on doit

éduquer le «grand public» et la «foule», par l'enseignement à l'école des enfants et des adolescents ; on doit s'efforcer d'éduquer la « masse », cette masse où l'on devine des gouffres de misères : par la radio, ce qui est le moyen sans doute le plus prestigieux de diffusion des idées à travers le monde ; par le cinéma ; par la voix des délégués de la Croix-Rouge, admirables missionnaires [1] ; par l'image, par le livre.

On doit porter à la connaissance du plus grand nombre l'histoire de la Croix-Rouge écrite à la manière d'un roman populaire ; c'est-à-dire en limitant les ambitions de l'auteur ; en s'interdisant d'être tant soit peu difficile à lire et d'exiger un effort, si léger soit-il. Mais aussi, en énumérant des faits, des idées... et les idées qui inspirent ces faits, afin de créer dans l'esprit du lecteur une émotion ; pour que le lecteur en ressente un certain sentiment d'exaltation. Car si belle soit-elle, l'action des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, dans cet ordre de faits, demeure insuffisante pour propager le message qu'apporte le mouvement de la Croix-Rouge et faire connaître l'importance de son œuvre.

L'enseignement des principes de la Croix-Rouge — d'une haute portée pédagogique — pourrait être donné aux élèves des écoles ; entre leur quinzième et leur vingtième année ; à l'âge où se reçoivent les belles impressions ; à l'âge des souvenirs ; avant qu'ils aient les yeux ouverts sur les spectacles du monde ; avant qu'ils pénètrent dans le monde des adultes pour n'y trouver souvent qu'un terne horizon. On introduirait ainsi l'«humain» dans les programmes des écoles primaire, secondaire et professionnelle, en enseignant aux jeunes l'histoire du mouvement humanitaire, car l'histoire des idées tient une grande place dans leur cheminement à travers le monde.

On doit enseigner à la jeunesse des écoles les principes que la Croix-Rouge s'efforce de promouvoir depuis ses premiers

[1] Des «stages dirigés» pourraient être prévus très utilement dans le dessein de compléter la formation des futurs délégués par des connaissances «pédagogiques et sociales» indispensables à leur tâche de missionnaires ?

balbutiements ; l'imprégner de l'esprit de la fraternité ; lui faire comprendre aussi que si la force a généralement gouverné les rapports des hommes, elle a toujours amené le monde à la catastrophe ; lui rappeler — sans verser dans l'illusion des grands mots — qu'il existe un besoin caché de solidarité dans la vie des hommes ; que dans l'être spirituel de l'individu, il subsiste une permanence, refoulée parfois, le plus souvent inavouée, du sentiment d'entr'aide ; un besoin profond de charité qui le porte à s'oublier dans l'action et à agir.

On doit enseigner les élèves des écoles ; pencher leur esprit sur les misères imméritées ; développer le « don de soi » pour pallier les excès de leur nature ardente aux facilités de la vie ; détruire dans leur esprit l'idée de guerre en illustrant le néant des destructions monstrueuses que l'on peut en attendre ; leur inculquer une profonde terreur du sang versé, dont le principe même est aberrant ; ne cesser de leur répéter — ce qu'écrivait Fénelon au temps de la bataille de Malplaquet, où disait-on, « on s'égorgeait en mourant de faim » — que toutes les guerres sont des guerres civiles ; les faire glisser en esprit vers Hiroshima et Nagasaki ; leur parler enfin d'une « politique de la culture » où seraient garanties la liberté et la dignité de l'homme. Ce serait là une Somme, propre à armer spirituellement l'enfant ; à façonner en lui « la pensée qui pousse ».

En un mot, il conviendrait d'adapter le message humain de la Croix-Rouge aux « mouvances » inquiètes de leurs pensées ; leur permettre d'acquérir le sens de l'universel ; éloigner enfin de leur esprit la loi du nombre qui s'est imposée déjà dans trop de domaines.

Car on ne dira jamais assez que les sociétés humaines ne sont pas régies seulement par les lois de la masse et de la technique, mais aussi, pour une grande part, par l'humanisme dont on ne dira jamais trop toute la véritable richesse.

Et ce serait, là aussi, comme le complément absolument nécessaire et d'une haute portée pédagogique du côté positif de la « fonction adolescence ». Certes, la difficulté est toujours grande de sortir la jeunesse des écoles de son égocentrisme et de son matérialisme pour l'élever à l'idéal et la soutenir dans le monde de l'esprit et des rayons de pensée.

On s'efforcerait de redresser son insensibilité pour qu'elle comprenne la portée de l'idée profondément humaine et désintéressée de la Croix-Rouge avant que les orages de la vie publique aient desséché ses sentiments, avant qu'elle suive les impressions mobiles de la foule.

L'humanisme, comme moyen d'éducation, n'aura toutes ses vertus et toute sa valeur, croyons-nous, que lorsque l'enseignement des principes de la Croix-Rouge, d'un intérêt qui ne faiblit jamais, s'ajoutera à celui des disciplines classiques des lettres et des sciences.

Cet enseignement, de pensée et d'action, étendu aux écoles publiques du monde entier pourrait, en outre, avoir de profondes répercussions internationales, car il serait propre à inspirer aux jeunes un certain idéal de vie pacifique et d'humanité qui ne doit pas seulement trouver son terme dans un sentiment intérieur, mais se traduire en actes.

En effet, en introduisant l'« humain » dans les programmes scolaires, pour « poétiser » quelque peu la vie auprès des enfants et des adolescents par un complément d'études de haute spiritualité, orientées vers la compréhension des hommes et pour que s'améliorent dans le devenir les relations journalières d'homme à homme, ce serait la réponse de la Croix-Rouge au problème du maintien de la Paix dont le thème est d'une si brûlante actualité ; de la paix entre les hommes à défaut de la paix entre les Etats qui, elle, demeure surtout une « construction » politique, un problème immense, ressortissant à la morale d'intérêt plus qu'à la morale de charité.

A une époque où les idéologies sacrifient et troublent les valeurs humaines elles-mêmes, cet enseignement — qui insisterait sans cesse sur la primauté des valeurs morales et sur le danger des solutions de force — deviendrait par son objet et son inspiration un élément important du programme d'action de la Croix-Rouge en faveur de la Paix.

Cet enseignement traduirait dans les faits la doctrine pacifique qu'elle s'efforce de propager par une action plus intellectuelle, réservée, à ce qu'il peut sembler, aux plus instruits, mais qui demeure hors de portée du plus grand nombre et

des masses populaires, pourtant sensibles, dans bien des pays, à l'influence de l'écrit et de la parole.

Cependant, rien ne nous oblige à croire que par des efforts de volonté tenace, de longue haleine, des Croix-Rouges nationales et des Gouvernements, cette paix des hommes ne pourrait jamais s'identifier à celle, plus générale, des Etats ; à cette Paix qu'appelle le vœu ardent de la Croix-Rouge et des communautés humaines ; à cette Paix qui répond sans aucun doute à un désir général de l'époque.

Séduisante par sa simplicité, la conception de cet enseignement des principes de la Croix-Rouge peut sembler pécher par excès d'optimisme ; les contradicteurs pourront en discuter. Mais aux sceptiques qui jugeraient prématurée, voire impossible, cette « action scolaire » de la Croix-Rouge en faveur de la paix, nous ne pourrions que répéter ce que disait Edouard Herriot dans un message, rédigé récemment pour le troisième anniversaire de la déclaration des droits de l'homme : « tout idéal n'est qu'une semence ; mais sans graines, il n'y a jamais de moisson ».

Limité à ce qu'il a d'essentiel, le programme d'enseignement des principes de la Croix-Rouge pourrait être composé des éléments suivants :

I. *Introduction*

Généralités sur l'évolution du droit humanitaire (Généralités propres à reconstituer, dans leur chronologie, l'époque et la chaîne du mouvement des idées humanitaires).

II. *Le mouvement de la Croix-Rouge*

Les précurseurs. — Solférino ; Henry Dunant et la « Chiesa Maggiore » ; « Un souvenir de Solférino ». — La Conférence internationale de 1863. — Fondation du Comité international de la Croix-Rouge. — La Conférence diplomatique de 1864. — La Convention de Genève de 1864 ; les principes. — Le Comité international de la Croix-Rouge ; son œuvre juridique ; son action humanitaire en temps de

paix et en temps de guerre ; l'œuvre de secours du CICR. — Les revisions de la Convention de 1864 ; les Conventions de Genève du 12 août 1949. — Les délégués du CICR. — Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge ; leur œuvre ; leur action nationale et internationale. — Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. — Les Conférences internationales de la Croix-Rouge. — La Croix-Rouge de la Jeunesse. — La Croix-Rouge et la Paix, etc.

III. *Aide à celui qui souffre*

La Ire Convention, convention pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne ; Commentaires. — La IIe Convention (blessés, malades et naufragés sur mer) ; Commentaires ; etc. — Missions sanitaires du CICR ; des Sociétés nationales.

IV. *Respect de la personne humaine*

La IIIe Convention, convention relative au traitement des prisonniers de guerre ; Commentaires. — La IVe Convention, convention relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre ; Commentaires. — Les droits de l'homme. — Les droits de l'enfant. — Le respect de la personne humaine en Inde ; Islam ; Extrême-Orient ; Afrique noire ; etc. — Le mouvement anti-esclavagiste.

V. *Don de soi*

Entr'aide et solidarité. — Les grandes figures morales de l'humanité.

VI. *Secours collectifs*

L'œuvre de secours du CICR ; de la Ligue ; des Sociétés nationales de la Croix-Rouge. — Les organisations internationales : OMS, FAO, UNESCO, etc.

Sur ce programme, dont les éléments n'ont rien des thèmes de prédication ou d'admonestation, on pourra, sans fin, discuter. Mais où il ne subsiste guère de doute, c'est sur l'utilité même de cet enseignement.

A une époque où les divergences de vues sont si marquées,

il importe de rétablir dans l'esprit de la jeunesse des écoles, la notion de respect de la personne ; de replacer sur leur plan réel, qui est haut, les sentiments altruistes ; de rendre sensible dans leur pensée le sens de cette action, qui n'est ni moins universelle dans sa portée ni moins décisive dans ses conséquences avant d'ouvrir toutes grandes les portes du savoir.

Tout cela ne peut être l'œuvre d'un jour et ne pourra vraisemblablement se réaliser sans tâtonnements, sans alternances de progrès et de reculs.

* * *

Rappelons brièvement de quoi il s'agit :

Nous avons essayé dans cet exposé de montrer que le problème de la diffusion des principes de la Croix-Rouge, qui fit l'objet de plusieurs résolutions des Conférences internationales de la Croix-Rouge, n'a pas encore trouvé de solution d'ensemble et qu'il reste, aujourd'hui plus qu'hier, un sujet d'étude de grande actualité.

Il conviendrait, à cet effet, avec l'appui des Gouvernements — pour qu'ils prennent les mesures législatives propres à créer les conditions légales et administratives d'un tel enseignement — d'introduire un cours d'« histoire humanitaire » dans le programme d'études des écoles primaire, secondaire et professionnelle ; de donner dans les dernières classes des écoles primaire et professionnelle, sous une forme élémentaire, et dans les deux premières classes des lycées, sous une forme plus développée, cet enseignement nouveau, adapté au niveau intellectuel des élèves, selon le programme dont nous venons de dire l'essentiel, sans rendre trop abstrait, mais vivant, le thème profond de l'idée qui l'anime, c'est-à-dire en l'accordant à la vie.

Préalablement, des centres pédagogiques régionaux seraient créés pour former les professeurs et les instituteurs chargés de cet enseignement spécial ; à moins que ne soit prévue l'ouverture de cours universitaires de cet ordre, à l'usage des candidats à l'enseignement [1].

[1] Le CICR a remis le texte des Conventions de Genève de 1949 à toutes les facultés de droit des Universités du monde, en émettant le vœu que la matière soit inscrite au programme de l'enseignement.

Des séminaires internationaux, universitaires ou non, pourraient être prévus également afin de permettre aux jeunes professeurs, de formations culturelles diverses, de confronter leurs opinions; de mettre en commun leurs expériences professionnelles; d'échanger des idées ; d'établir des contacts plus personnels, avec le souci constant de traduire en action le sentiment de solidarité internationale.

Les professeurs et les instituteurs, ayant la foi qu'ils répandent, « éviteraient de donner à leur enseignement l'aspect d'une contrainte d'étude ». Ils s'efforceraient de faire de cet enseignement un livre « lisible » en tirant des éléments positifs quelque chose de lumineux ; en se souvenant surtout qu'« enseigner ce n'est pas inculquer à une âme des idées figées et sans vie, mais l'ensemencer de telle sorte que la moisson qui lèvera en elle ensemence à son tour d'autres âmes... ». Ils donneraient ainsi aux jeunes élèves l'impression durable des bienfaits du droit humanitaire et feraient en sorte d'élever dans leur conscience le niveau de l'être humain avant que leur mémoire ne s'émousse des impressions juvéniles, avant qu'ils ne courent au « grégaire », impatients peut-être de s'anéantir dans la masse.

En introduisant ce cours d'« histoire humanitaire » dans les programmes scolaires, on forgerait une culture commune vraiment internationale, généreuse, désintéressée ; une culture qui montrerait au plus grand nombre, voire à la « masse », comment l'esprit de tous les peuples peut se mettre au service d'une grande idée. Aucun effort ne devrait être négligé pour qu'ils acquièrent cet idéal de vie. Il appartiendrait alors aux Gouvernements de créer et de développer cet enseignement qui trouve dans son objet sa justification et toute son importance.

Souhaitons que, malgré la difficulté des temps actuels, le projet puisse aboutir et puissent les jeunes qui suivront cet enseignement, penser que le mouvement de la Croix-Rouge est une étape heureuse sur la voie de la concorde internationale pour épargner aux humains de sanglantes aventures et aux nations, harassées par l'angoisse de la guerre, d'immenses ruines morales.

Louis Demolis.